

Programme de maîtrise en traduction juridique

Mr. Blais

Directeur

Centre de traduction et de documentation juridiques

Université d'Ottawa

Pour parler du programme de maîtrise en traduction juridique, il faut retourner en arrière de vingt ans en 1986. C'est à cette époque, que l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa (ÉTI) a mis sur pied un programme de diplôme de 2^e cycle en traduction juridique. Le programme a été créé pour répondre aux besoins énormes qui découlaient du bilinguisme d'ordre institutionnel dans les provinces et territoires du Canada. Il fallait préparer les étudiants à la traduction juridique professionnelle. Le programme s'adressait aux diplômés en droit et aux diplômés en traduction. Il s'agissait d'une collaboration avec la faculté de droit. Donc, cours de traduction et de terminologie à l'intention des diplômés en droit et cours de droit destinés aux diplômés en traduction et tous les étudiants suivent des cours de traduction juridique puis font un stage de huit semaines dans un service de traduction juridique. Il y avait bien sûr un examen d'admission. C'était le premier diplôme universitaire du genre au Canada. Il y a eu 31 diplômés de 1988 à 1996, dont un grand nombre travaillent encore en traduction juridique ou dans des domaines connexes. Le programme a été mis en veilleuse en 1995 et abandonné en 1998. On a décidé en 1998 d'y mettre fin en raison de la difficulté de l'ÉTI d'affecter les ressources humaines nécessaires et cela coûtait trop cher. Aucun cours de spécialisation n'était donné par des professeurs réguliers de l'ÉTI.

Ensuite, il y a eu un projet de programme conjoint droit et traduction, mais

c'était difficile à élaborer parce qu'il fallait y associer common law en français qui est un diplôme de 2^e cycle alors que droit civil et traduction sont au 1^{er} cycle. Un projet a été présenté en 2000, mais il a rapidement été écarté. Jusqu'à l'initiative de M. Jean Delisle directeur de l'ÉTI qui a élaboré un nouveau programme avec Me Claire-Hélène Lavigne qui venait d'être engagée comme professeur à l'ÉTI. Par suite d'une réunion tenue avec des représentants de la Cour suprême du Canada, du Bureau de la traduction et du ministère de la Justice du Canada, il a été convenu de mettre le programme en oeuvre. Ce devait être un début de réponse pour pallier la grave pénurie de spécialistes dans le domaine. C'est d'ailleurs le ministère de la Justice du Canada qui contribue au financement du programme.

Ce nouveau programme c'est donc la maîtrise en traduction juridique donné à l'ÉTI de l'Université d'Ottawa.

Il s'agit d'un programme professionnel intensif de deuxième cycle. Elle est la seule du genre en Amérique du Nord et vise à former des traducteurs ou des réviseurs principalement pour le marché canadien, où cohabitent la common law et le droit civil.

La création de ce programme a été rendue possible grâce, entre autre, à la contribution financière du ministère de la Justice du gouvernement du Canada.

D'une durée de quatre sessions, la maîtrise en traduction juridique s'adresse à des juristes qui désirent se spécialiser en traduction de l'anglais vers le français et en révision juridique.

Elle donne accès à des postes de traducteur, d'avocat-réviseur ou de juriste-traducteur dans des services publics de traduction juridique, des grandes entreprises ou des cabinets d'avocats.

Le corps professoral est composé de professeurs réguliers de l'ÉTI et de

professeurs invités, spécialistes reconnus dans leurs domaines respectifs.

Le programme est spécialement conçu pour des diplômés en droit qui n'ont pas nécessairement de formation en traduction ni d'expérience pratique de la traduction. Le programme a débuté en septembre dernier officieusement et officiellement en janvier avec les cours de traduction juridique.

La première session est en quelque sorte une propédeutique. Elle est une introduction générale à la traduction, aux disciplines connexes et aux méthodes de travail et de recherche, alors que les trois autres sessions permettent à l'étudiant d'acquérir une bonne connaissance des principaux domaines de la traduction juridique et parajuridique et de développer leur aptitude grâce à un stage supervisé en traduction, révision juridique ou terminologie juridique. Ce stage, qui a lieu à la troisième session, est d'une durée minimale de douze semaines.

La première session est donc consacrée à l'acquisition de connaissances de base dans le domaine des professions langagières. Elle permet aux étudiants de se familiariser avec les grands principes de la traduction professionnelle, de la rédaction et de la terminologie.

Ont été mis à l'horaire deux cours de traduction générale, un cours de traduction spécialisée dans un domaine autre que la traduction juridique, un cours de perfectionnement de l'expression écrite et, enfin, un cours d'initiation à la terminologie.

Durant les deuxième et quatrième trimestres, l'étudiant aborde quelques grands secteurs de la traduction juridique. Entre ces deux sessions, l'étudiant effectue un stage supervisé de 12 semaines en traduction, révision juridique ou terminologie juridique.

Au nombre des cours prévus au programme, figurent un cours sur le

bijuridisme et le bilinguisme au Canada dans lequel sont comparées, dans l'optique de la traduction, les principales notions et les terminologies propres aux deux systèmes de droit canadien, ainsi qu'un cours sur la traduction et la révision juridique et parajuridique qui aborde la traduction, la retraduction et la révision de textes relevant des domaines juridique et parajuridique.

Deux cours portent sur la traduction législative et réglementaire. L'étudiant y est initié à la traduction de textes législatifs et à la corédaction des lois et règlements. Deux autres cours sont consacrés à la traduction judiciaire (Cour fédérale et Cour suprême).

Enfin, trois cours donnent à l'étudiant un avant-goût de la pratique de la traduction professionnelle dans les grands cabinets d'avocat. Ils porteront respectivement sur les trois secteurs suivants : 1. valeurs mobilières (principaux documents et sources du droit dans ce domaine); 2. prospectus (renseignements, descriptions et informations financières contenus dans les prospectus); 3. fusions et acquisitions (principaux documents déposés dans le domaine des fusions et acquisitions).

Formalités d'admission

Les demandes d'admission doivent être adressées à la direction de l'École de traduction et d'interprétation qui les transmettra au Comité des études supérieures. Elles doivent, de préférence, être reçues entre le mois de janvier et la fin mars pour que les candidats puissent se présenter à l'examen d'admission et être informés de la décision du Comité dans un délai raisonnable.

Examen d'admission

Tout candidat est tenu de se présenter à l'examen d'admission qui permettra d'évaluer ses connaissances linguistiques.

Période d'études

Les cours du programme sont répartis sur quatre sessions. Les études sont donc principalement destinées aux étudiants à temps plein qui doivent satisfaire à une exigence de résidence de trois sessions. Il est possible de suivre le programme à temps partiel, auquel cas toutes les exigences du programme doivent être remplies en quatre ans.

SÉQUENCE DES COURS

SEMESTRE D'AUTOMNE I

TRA 2522 Traduction générale de l'anglais vers le français I

TRA 3524 Traduction générale de l'anglais vers le français III

TRA 3534 Traduction spécialisée de l'anglais vers le français I

TRA 3589 Technique d'expression écrite dans l'optique de la traduction et de la rédaction bilingue

TRA 3955 Initiation à la terminologie et à la terminographie

SEMESTRE D'HIVER

- TRA 5514 Terminologie trans-systémique et documentation – Bijuridisme et bilinguisme
- TRA 5515 Traduction législative et réglementaire de l'anglais vers le français I
- TRA 5524 Traduction judiciaire de l'anglais vers le français I – Cour fédérale
- TRA 5534 Traduction juridique spécialisée de l'anglais vers le français I – Valeurs mobilières
- TRA 5903 Informatique et traduction

SEMESTRE D'ÉTÉ

TRA 7011 Stage

Stage supervisé en traduction, révision juridique ou terminologie juridique d'une durée minimale de douze semaines dans un service de traduction approuvé par l'École de traduction et d'interprétation. L'ÉTI se charge de trouver un stage aux étudiants. Elle s'occupe des arrangements nécessaires une seule fois pour chaque étudiant.

SEMESTRE D'AUTOMNE II

TRA 6515 Traduction législative et réglementaire de l'anglais vers le français II

TRA 6516 Traduction et révision juridique et parajuridique de l'anglais vers le français

TRA 6524 Traduction judiciaire de l'anglais vers le français II – Cour suprême

TRA 6534 Traduction juridique spécialisée de l'anglais vers le français II – Prospectus

TRA 6535 Traduction juridique spécialisée de l'anglais vers le français III – Fusions et acquisitions